

Bientôt une liste verte pour les autocars?

[Imprimer](#)

Création : 11 janvier 2013

Bientôt une liste verte pour les autocars ?

L'Avenir, par Michaël Degré (10 janvier 2013)

Une base de données reprenant l'ensemble des autocaristes en règle? C'est l'idée de la députée MR Valérie Warzée-Caverenne.

Il est inutile de préciser à quel point le drame de Sierre a laissé une trace indélébile au sein de l'opinion publique. Le monde politique, bien sûr, a été interpellé à ce sujet. Il réagit aujourd'hui avec l'imitative de Valérie Warzée-Caverenne. La députée MR vient de déposer, avec quelques camarades de sa formation politique, un projet de loi à la Chambre visant à offrir plus de transparences aux usagers. Et donc à limiter les risques de voir pareil accident d'autocar se reproduire à l'avenir : « *Mais je suis aussi échevine à Hamois, où l'on organise des transports scolaires de ce type.* »

L'idée n'est pas de jeter le discrédit sur une corporation – les autocaristes – qui a multiplié les efforts en ce sens ces dernières années : « *Ils vont même généralement plus loin que ne le prévoit la loi, avec par exemple l'installation de boîtes noires sur les cars, ou d'éthylotests anti-démarrage* », dicit la députée MR. Mais de constituer une base de données recensant l'ensemble des autocaristes respectant les différentes réglementations qui régissent leur profession, qu'elles soient régionales, fédérales et européennes.

Le pendant finalement de la liste noire des compagnies aériennes : « *Sauf que dans ce cas-ci, sourit Valérie Warzée, il s'agirait d'une liste verte.* » Laquelle permettrait aux organisateurs de voyages de choisir leur société de transport en connaissance de cause : « *Généralement, ça marche à la confiance. Et quand ça se passe bien, il n'y a bien sûr aucun problème. On a vu avec Sierre que quand il y a un souci, la première chose que l'on demande, c'est si le car était en ordre de réglementation. Or, il est difficile, pour un client, de sommer l'autocariste de lui sortir toutes ses licences afin de vérifier s'il est en ordre.* »

La base de données permettrait de résoudre le problème. D'autant qu'elle n'entraînerait aucun surcoût pour les autocaristes puisqu'au cas où le projet de loi devait être avalisé, elle serait mise à jour par le Service public fédéral Mobilité et Transports (SPF), qui possède déjà toutes les données nécessaires.

Source : http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20130110_00253312